Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20161107-011_071-DE
Reçu le 14/11/2016



COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SEPT NOVEMBRE DEUX MIL SEIZE
**********

L'AN DEUX MIL SEIZE
Le sept novembre

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,
Ont siégé : Mesdames Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Julie ROOSES, Emilie SOLLIER, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Patrick BOUVET, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Christian JULLIEN, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET.

Pouvoirs :
Mme Renée TORRES donne pouvoir à Mme Chantal VARAGNAT
Mme Eliane BERTIN donne pouvoir à M Jacques MEILHON
M. Eric BESSENAY donne pouvoir à Mme Emilie SOLLIER
M ; Mario SCARNA donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick BOUVET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 25
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4

CONVOCATION EN DATE : 28/10/2016
DATE D'AFFICHAGE : 10/11/2016

---

OBJET : attribution des marchés de travaux pour la construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés-

---N° 2016/071

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée, avec possibilité de négociations, pour les marchés de travaux relatifs à la construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés.

Cette opération est divisée en 14 lots, traités par marchés séparés :
Lot n° 1 - Terrassements gros œuvre
Lot n° 2 - Structure bois – bardage
PSE n° 5 – simplification des bardages Ve01 et Ve01bis
Lot n° 3 - Etanchéité
Lot n° 4 - Menuiserie extérieure bois – occultations
Lot n° 5 - Menuiserie intérieure bois
Lot n° 6 - Métallerie
Lot n° 7 - Cloisons - plafonds – peinture
Lot n° 8 - Sols minces
Lot n° 9 - Carrelage faïence
Lot n° 10 - Chauffage ventilation plomberie
Lot n° 11 - Electricité courants faibles
PSE n° 1 – éclairage 100% LED
Lot n° 12 - Voiries réseaux divers

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20161107-011_071-DE
Reçu le 14/11/2016



PSE n° 2 – réalisation parking complémentaire
PSE n° 3 – finition voie verte en liant végétal
Lot n° 13 - Espaces verts
PSE n° 4 – lisse basse métallique en limite de façade sur cour
Lot n° 14 - Equipements de cuisine

Les offres ont été analysées et classées au regard des critères de jugement suivants :
Pour les lots n° 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 14 :
Prix : 60%
Valeur technique : 40%

Pour les lots n° 2 et 10 :
Prix : 40%
Valeur technique : 60%

Des négociations ont été engagées avec les 3 candidats les mieux classés pour les lots n° 1, 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11 et 12.

Le règlement interne des marchés publics stipule que tout marché faisant l'objet d'une procédure adaptée et dont le montant est supérieur à 50 000.00 euros HT doit être soumis pour avis consultatif à la commission MAPA. Ainsi, ses membres se sont réunis le 28 octobre 2016 afin d'examiner les offres ; et ont émis un avis favorable à l'attribution des 14 marchés de travaux, tels que présentés, en ne retenant que les PSE n° 1, 4 et 5.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014/29 du 10 avril 2014, le Conseil Municipal lui a donné délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget prévisionnel, en application de l'article L2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales.
Les marchés de travaux dont la procédure de passation arrive à terme sont inscrits dans le cadre d'une AP/CP ;
Considérant l'insuffisance des crédits inscrits à l'AP/CP, une délibération l'autorisant à souscrire lesdits contrats s'avère nécessaire.

OUI l'EXPOSE de Monsieur le Maire
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-2°,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 27,
Vu la délibération n° 2014/29 du 10 avril 2014 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,
Vu les délibérations n° 2015/012 du 30 janvier 2015 relative à l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour la construction d'une nouvelle école maternelle et n° 2016/014 du 5 février 2016 relative à la révision de ladite AP/CP,
Vu la délibération n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,
Vu les offres présentées,
Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 28 octobre 2016,
OUI l'exposé de Monsieur le MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20161107-011_071-DE
Reçu le 14/11/2016



| | |
|---|---|
| 29 VOIX | POUR |
| 0 VOIX | CONTRE |
| 0 VOIX | ABSTENTION |

- DECIDE d'attribuer les marchés de travaux pour la construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés suivants, sous réserve de la production des documents mentionnés à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

- Lot n° 1 - Terrassements gros œuvre à PAILLASSEUR FRERES (69390 VOURLES) pour un montant de 594 750.00 euros HT.
- Lot n° 2 - Structure bois – bardage à S.D.C.C. (38760 VARCES) pour un montant de 653 900.00 euros HT, PSE n° 5 – simplification des bardages Ve01 et Ve01bis retenue pour un montant de - 5 586.00 euros HT, soit un montant total de 648 314.00 euros HT.
- Lot n° 3 - Etanchéité à ASTEN (69390 VOURLES) pour un montant de 298 773.15 euros HT.
- Lot n° 4 - Menuiserie extérieure bois – occultations à MENUISERIE MARC BLANC (42600 SAVIGNEUX) pour un montant de 222 000.00 euros HT.
- Lot n° 5 - Menuiserie intérieure bois à SUSCILLON (38354 LA TOUR DU PIN) pour un montant de 213 000.00 euros HT.
- Lot n° 6 - Métallerie à CONFORM METAL (69730 GENAY) pour un montant de 107 098.00 euros HT.
- Lot n° 7 - Cloisons - plafonds – peinture au groupement AUBONNET ET FILS (69470 COURS LA VILLE) / ETS BOURDIN (69390 VERNAISON) pour un montant de 229 624.24 euros HT.
- Lot n° 8 - Sols minces à AUBONNET ET FILS (69470 COURS LA VILLE) pour un montant de 38 300.00 euros HT.
- Lot n° 9 - Carrelage faïence au groupement RHODANIENNE DE CARRELAGE (69200 VENISSIEUX) / SOCIETE NOUVELLE DE CARRELAGE (69126 BRINDAS) pour un montant de 111 000.00 euros HT.
- Lot n°10 - Chauffage ventilation plomberie à BORDANOVA (69260 CHARBONNIERES LES BAINS) pour un montant de 382 000.72 euros HT.
- Lot n° 11 - Electricité courants faibles à E.C.O.L. (69510 MESSIMY) pour un montant de 180 000.00 euros HT, PSE n° 1 – éclairage 100% LED retenue pour un montant de 17 378.00 euros HT, soit un montant total de 197 378.00 euros HT.
- Lot n° 12 - Voiries réseaux divers à GREEN STYLE (69310 PIERRE BENITE) pour un montant de 264 480.00 euros HT.
  - PSE n° 2 – réalisation parking complémentaire : non retenue.
  - PSE n° 3 – finition voie verte en liant végétal : non retenue.
- Lot n° 13 - Espaces verts à GREEN STYLE (69310 PIERRE BENITE) pour un montant de 54 440.75 euros HT, PSE n° 4 – fourniture et mise en œuvre d'une lisse basse métallique en limite de façade sur cour retenue pour un montant de 2 196.40 euros HT, soit un montant total de 56 637.15 euros HT.
- Lot n° 14 - Equipements de cuisine à PERRIER ANDRE (71110 MARCIGNY) pour un montant de 254 659.61 euros HT.

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20161107-011_071-DE
Reçu le 14/11/2016



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants dans les conditions susvisées ainsi que tous documents nécessaires à la mise en application desdits marchés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute décision de poursuivre et avenant dans le cadre du financement mis en place.

- **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget sur la base d'une AP/CP.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Bernard ROMIER